



## Allocation logement verser au bailleur

Par **lylylove26**, le **02/02/2016** à **20:22**

Bonjour ,voici ma question

je suis en quiproquo avec mes locataires car j'ai reçu une notification de la caf qui me précise que leurs droits ont changé a partir de janvier 2016 au niveau des allocations logement ils touchent (100 euros de moins )

en janvier la caf ma verser les prestations du mois de décembre (ont est bien d'accord,,??)

**DONC QUAND MES LOCATAIRES SONT VENUS PAYER LEURS MOIS DE JANVIER** le

"10"ils m'ont donné la somme habituelle....(car je n'avais pas reçu la notification a se moment la )Hors vue que leurs droit ont changé ils aurait du me donner 100 euros de plus que ne me versera plus la caf est ce que c'est bien ça??

Mes locataires certifie qu'ils me donneront les 100euros supplémentaire seulement a partir de fevrier!!

Il va me manquer un mois non ? merci de m'eclairer sur le sujet lylylove26

Par **janus2fr**, le **03/02/2016** à **07:40**

Bonjour,

Certes, la CAF verse l'AL à terme échu. Donc, elle verse l'AL de décembre en janvier.

Mais il faut voir l'historique de vos locataires. En effet, souvent le locataire fait l'avance le premier mois en payant la totalité du loyer, ce qui décale tout ensuite.